Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	45-4193-4	**Numéro de version:**	1.01
Date de révision:	28/10/2026	**Annule et remplace la version du :**	29/01/2026

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M Fastbond 1077 Spray Adhesive

Numéros d'identification de produit
62-1077-2910-5

7100373887

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Adhésif.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	SER-productstewardship@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Aérosol, Catégorie 3 - Aérosol 3; H229
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes



MENTIONS DE DANGER:

H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280E	Porter des gants de protection.

Intervention ::

P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Stockage:

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

71% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 71% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Note sur l'étiquetage

/

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	30 - 60	Substance non classée comme dangereuse
Copolymère acrylique	Confidentiel	20 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Polymère	Confidentiel	20 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Sorbital	(N° CAS) 50-70-4 (N° CE) 200-061-5	3 - 7	Substance non classée comme dangereuse
Ammoniac	(N° CAS) 1336-21-6 (N° CE) 215-647-6	< 0,2	Corr. cutanée 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Nota B Met. Corr. 1, H290 Tox. aquatique chronique 2, H411
Bronopol (inn)	(N° CAS) 52-51-7 (N° CE) 200-143-0	< 0,1	Tox. aigüe 3, H301 Tox. aigüe 4, H312 Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aigüe 3, H331 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6	< 0,05	EUH071 Tox. aigüe 3, H301 Corr. cutanée 1C, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=100 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100 Nota B Tox. aigüe 2, H330 Tox. aigüe 2, H310
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9	< 0,036	Tox. aigüe 2, H330(LC50 = 0.21 mg/l Valeurs ETA selon l'annexe VI) Tox. aigüe 4, H302(LD50 = 450 mg/kg Valeurs ETA selon l'annexe VI) Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.
Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9	(C >= 0.036%) Sens. de la peau 1A, H317
Ammoniac	(N° CAS) 1336-21-6 (N° CE) 215-647-6	(C >= 5%) STOT SE 3, H335
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6	(C >= 0.6%) Corr. cutanée 1C, H314 (0.06% =< C < 0.6%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 0.6%) Lésions oculaires 1, H318 (0.06% =< C < 0.6%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.0015%) Sens. de la peau 1A, H317

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
Utiliser un agent de lutte contre les incendies approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.

Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Consulter les précautions d'autres sections. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Mettre le récipient qui présente une fuite sous une hotte avec ventilation. Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau et du détergent. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122°F. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Ammoniac anhydre	1336-21-6	VLEPs France	VLEP (8 heures) : 7mg/mm3 (10 ppm); VLCT (15 minutes) : 14 mg/mm3 (20 ppm)	

VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d''exposition
/

Valeurs limites biologiques
Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Aérosol
Couleur	Blanc laiteux
Odeur	Douce d'acrylate
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	>=100 °C
Inflammabilité	Aérosol non inflammable: Catégorie 3.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Non applicable.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Non applicable.*
Point d'éclair:	Pas de point d'éclair
Température d'inflammation spontanée	*Non applicable.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	<=4,5
Viscosité cinématique	1 616 mm²/s
Hydrosolubilité	Modérée
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	2 399,8 Pa [@ 20 °C]
Densité	0,99 g/ml
Densité relative	0,99 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	<=1 [*Réf. Standard :*Air=1]
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	1 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en solides:	40 - 70 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:
Acides forts
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Pas d'information disponible

Contact avec la peau:
Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Pas d'information disponible

Ingestion:
Pas d'information disponible

Information complémentaire:
Les dangers de ce produit ne sont pas complètement connus. Une manipulation sûre doit être suivi (comme décrit en sections 7 et 8) et des mesures d'aide aux premiers secours (comme décrit en section 4) doivent être prises en cas d'exposition.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Sorbital	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Sorbital	Ingestion	Rat	LD50 15 900 mg/kg
Ammoniac	Ingestion	Rat	LD50 350 mg/kg
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,21 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Rat	LD50 450 mg/kg
Bronopol (inn)	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Bronopol (inn)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,588 mg/l
Bronopol (inn)	Ingestion	Rat	LD50 193 mg/kg
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Cutané	Lapin	LD50 87 mg/kg
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,171 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Rat	LD50 40 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Ammoniac	Lapin	Corrosif
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Humain	Irritant
Bronopol (inn)	Lapin	Corrosif
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Lapin	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Ammoniac	Lapin	Corrosif
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Lapin	Corrosif
Bronopol (inn)	Lapin	Corrosif
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Humain	Sensibilisant
Bronopol (inn)	Cochon d'Inde	Non-classifié
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Homme et animal	Sensibilisant

Photosensibilisation

Nom	Organis	Valeur

	mes	
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Homme et animal	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	**Route**	**Valeur**
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	In vivo	Non mutagène
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Bronopol (inn)	In vivo	Non mutagène
Bronopol (inn)	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	In vivo	Non mutagène
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	**Route**	**Organismes**	**Valeur**
Bronopol (inn)	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Bronopol (inn)	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Rat	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	**Route**	**Valeur**	**Organismes**	**Test résultat**	**Durée d'exposition**
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 112 mg/kg/jour	2 génération
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 112 mg/kg/jour	2 génération
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 112 mg/kg/jour	2 génération
Bronopol (inn)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	2 génération
Bronopol (inn)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	2 génération
Bronopol (inn)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 10 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	2 génération
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	2 génération

méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)					
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 15 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Ammoniac	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Pas disponible	
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Bronopol (inn)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Foie | système hématopoïétique | des yeux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 322 mg/kg/jour	90 jours
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Coeur | Système endocrine | Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	28 jours
Bronopol (inn)	Cutané	Coeur | la peau | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | système hématopoïétique | Foie | système immunitaire | Système nerveux | des yeux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Lapin	NOAEL 5 mg/kg/jour	21 jours
Bronopol (inn)	Ingestion	tractus gastro-intestinal | système immunitaire | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Foie | Système nerveux | des yeux | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 160 mg/kg/jour	2 années

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas

suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Sorbital	50-70-4	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Ammoniac	1336-21-6	Invertébré	Estimé	48 heures	EC50	21 mg/l
Ammoniac	1336-21-6	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	1,8 mg/l
Ammoniac	1336-21-6	Puce d'eau	Estimé	48 heures	LC50	7,36 mg/l
Ammoniac	1336-21-6	Truite arc-en-ciel	Estimé	73 jours	NOEC	0,0278 mg/l
Ammoniac	1336-21-6	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	1,1 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	11 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	ErC50	0,178 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC50	0,02 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Crevete myside	Expérimental	96 heures	LC50	4,3 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	57,6 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,4 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	0,052 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEL	0,012 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	49 jours	NOEC	1,94 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,27 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Boue activée	Expérimental	150 minutes	EC50	43 mg/l
Bronopol (inn)	52-51-7	Colin de Virginie	Expérimental	5 heures	LD50	4 488 mg/kg (poids sec)

Bronopol (inn)	52-51-7	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>500 mg/kg (poids sec)
Bronopol (inn)	52-51-7	Ver rouge	Expérimental	56 jours	NOEC	62,5 mg/kg (poids sec)
Bronopol (inn)	52-51-7	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	EC50	78,1 mg/kg (poids sec)
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	0,91 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC50	5,7 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Copepod	Expérimental	48 heures	EC50	0,007 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Diatomée	Expérimental	72 heures	ErC50	0,0199 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,027 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	0,19 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	0,3 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,099 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Diatomée	Expérimental	48 heures	NOEC	0,00049 mg/l

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Vairon de Fathead	Expérimental	36 jours	NOEL	0,02 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,004 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,004 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,11 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	1,6 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	16,7 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	2,9 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,0403 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	12,8 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Colin de Virginie	Expérimental	14 jours	LD50	617 mg par kg de poids corporel
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Chou	Expérimental	14 jours	EC50	200 mg/kg (poids sec)
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>410,6 mg/kg (poids sec)
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	EC50	>811,5 mg/kg (poids sec)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Sorbital	50-70-4	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	81 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Ammoniac	1336-21-6	Composant analogue similaire à l'OCDE 305		Période demivie (t 1/2)	6 heures (t 1/2)	
Bronopol (inn)	52-51-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	20 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours)	OCDE 301B - Mod. CO2
Bronopol (inn)	52-51-7	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	45 jours	Déplétion du carbone organique	50 % Suppression de carbone organique	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA

					dissous COD	
Bronopol (inn)	52-51-7	Expérimental Biodégradation	1 heures	Percent degraded	99 % dégradé	OCDe 314 Simu Biodeg WW
Bronopol (inn)	52-51-7	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'eau)	24 heures (t 1/2)	
Bronopol (inn)	52-51-7	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	2.4 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Composant analogue Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	62 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours)	OCDE 301B - Mod. CO2
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	> 60 jours (t 1/2)	
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	34 jours	Déplétion du carbone organique	17 % Suppression de carbone organique dissous COD	Essai OCDE 302A - Méthode SCAS modifiée
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Biodégradation	21 jours	Déplétion du carbone organique	80 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 303A - Essai de simulation traitement aérobie
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Biodégradation		Période demivie (t 1/2)	4 heures (t 1/2)	
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	>1 Années (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Sorbital	50-70-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-2.20	
Ammoniac	1336-21-6	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-1.14	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Bronopol (inn)	52-51-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.15	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	54	OECD305-Bioconcentration
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE	55965-84-9	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.4	

220-239-6] (3:1)						
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	6.62	simlaire à l'OECD 305
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.45	OECD 107 log Kow shke flsk mtd

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Sorbital	50-70-4	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	0,1 l/kg	Episuite™
Bronopol (inn)	52-51-7	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	<1416 l/kg	
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	9,33 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Installation doit être capable de gérer les aérosols. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1950	UN1950	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS	AÉROSOLS, NON INFLAMMABLES	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2	2.2	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Non applicable.	N'est pas un polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	5A	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Identifiant(s)
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-	55965-84-9

méthyl-2h-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6]
(3:1)
Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law. Certaines restrictions peuvent s'appliquer . Contacter la division de vente pour plus d'informations. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
Ammoniac	1336-21-6	50	200

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles
65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.

H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Raison de la révision:
Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été supprimée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 3: Table SCL - L'information a été modifiée.
OEL Reg Agency Desc - L'information a été modifiée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Tableau Photosensibilisation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.

Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 15 : Tableau des maladies professionelles. - L'information a été ajoutée.
Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été modifiée.
Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des Notes pour tous les composants du matériau donné. - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr